



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 713-23

AVIS PUBLIC est par la présente donné par madame Isabelle Sylvestre, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Barthélemy, que le Conseil a adoptée lors de sa séance ordinaire du 6 mai 2024, le règlement 713-23 portant le titre suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 713-23 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 288-90 AFIN DE METTRE À JOUR LES NORMES CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE PROPRIÉTÉ**

Ce règlement a reçu l'approbation de la MRC de D'Autray par l'émission d'un certificat de conformité en date du 9 mai 2024.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales d'ouverture du bureau.

**DONNÉ À SAINT-BARTHÉLEMY, CE 13<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MAI 2024.**

Isabelle Sylvestre  
greffière-trésorière adjointe

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Isabelle Sylvestre, greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 18 h 00 le 13<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

Isabelle Sylvestre  
greffière-trésorière adjointe